

CONCESSIONS

GAZ

Rapport de contrôle

2018





Bertrand LACHAT

Président de TE38
Vice-président de la
Fédération Nationale
des Collectivités Concédantes
et Régies (FNCCR)

Ce rapport fait la synthèse des observations menées par Territoire d'Énergie Isère (TE38) sur la qualité du service public de distribution de gaz et son développement.

Vous y trouverez des indicateurs de l'activité du service délégué et les principales améliorations attendues de la part des concessionnaires.

Ce rapport permet de rappeler que les ouvrages de distribution constituent un vecteur essentiel pour valoriser la production de biogaz. Les perspectives annoncées dans le précédent rapport se concrétisent en Isère avec de nombreux porteurs de projet ayant choisi l'injection du biogaz dans les réseaux et demandant des raccordements.

Leurs mises en œuvre et les maillages ou renforcements qui les accompagnent nécessitent une mobilisation de la part des autorités organisatrices, pour que l'intérêt général porté par les collectivités, propriétaires des ouvrages de distribution, soit préservé.

Les infrastructures de distribution de gaz deviennent un maillon important pour réussir la transition énergétique.

TE38, autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, y participe pleinement via les contrats de concession avec GRDF, GEG et PRIMAGAZ couvrant un territoire de plus de 500 000 habitants.

P.3 Faits marquants 2018

P.5 L'activité de contrôle

P.6 Les concessions gaz

P.9 Concessions GRDF

P.20 Concessions GEG

P.25 Concession Primagaz

Juin 2019



Faits marquants 2018





Faits marquants 2018

L'année 2018 a été marquée par :

- **la signature des avenants tarifaires sur les concessions GEG** : les parties sont convenues d'une augmentation uniforme des tarifs sur les six contrats de concessions pour combler des recettes 2 fois inférieures à celles initialement prévues. La hausse des tarifs s'étalera sur 3 ans soit 7,72 % par an pour le tarif d'accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD) ou 0,67% par trimestre de la part variable du tarif de propane. En contrepartie, le concessionnaire s'est engagé à poursuivre le développement du service public et à favoriser le développement du biogaz. Le syndicat restera vigilant pour qu'une amélioration de la rentabilité des concessions permette de revenir aux tarifs antérieurs à l'avenant.

- **des actions pour améliorer la sécurité des réseaux gaz** :

- TE38 a organisé avec GRDF, GEG et Grenoble Alpes Métropole des **ateliers participatifs** le 24 avril et le 15 novembre sur le thème de la sécurité aux abords des réseaux dits « sensibles » à destination des collectivités maitres d'ouvrage de travaux. Ces ateliers ont réuni une soixantaine de participants, principalement des maîtres d'œuvre et des entreprises effectuant des travaux pour le compte des collectivités.
- Une convention portant sur la communication des incidents d'exploitations significatifs a été signée le 27 avril 2018 entre TE38 et GRDF. Elle définit la procédure d'information des principaux incidents survenant sur le réseau GRDF.
- Un **exercice de sécurité alerte fuite de gaz** a été réalisé par le concessionnaire GEG et le SDIS de Morestel à Vézéronce Curtin en présence de TE38. L'exercice grandeur nature a simulé un arrachage de coffret de gaz par un tracteur avec fuite de gaz et a testé la chaîne d'intervention d'urgence depuis l'appel du client jusqu'à la mise en sécurité.



Atelier sécurité des réseaux gaz à l'Isle d'Abeau



Exercice d'alerte fuite gaz le 22 novembre 2018 à Vézéronce Curtin

- **Un travail de concertation mené par GRDF avec les représentants de TEARA** sur le choix de la méthodologie de corrections des inventaires de branchement suite au recensement réalisé dans le cadre du programme RIO 2 (précisions p9 et p16).



L'activité de contrôle de concession

Le contrôle des concessions est exercé par les agents assermentés du service concessions. Il s'articule autour de moments forts tels que :

- les présentations des comptes rendus d'activité des concessionnaires (CRACs) devant le bureau syndical
- les restitutions des missions de contrôle de distribution gaz devant TE38 et les membres de TEARA



Ensuite, les CRACs sont analysés et soumis au vote du comité syndical.



Elles sont l'occasion de partager les analyses sur les concessions de la région Auvergne Rhône-Alpes et de définir les actions pour les prochains contrôles.

- les audits sur site avec l'assistance du cabinet d'audit NALDEO permettent d'approfondir le contrôle de données très fournies demandées en amont. Ils se sont tenus le 20 septembre pour GEG, le 4 octobre pour GRDF et le 16 octobre pour Primagaz.



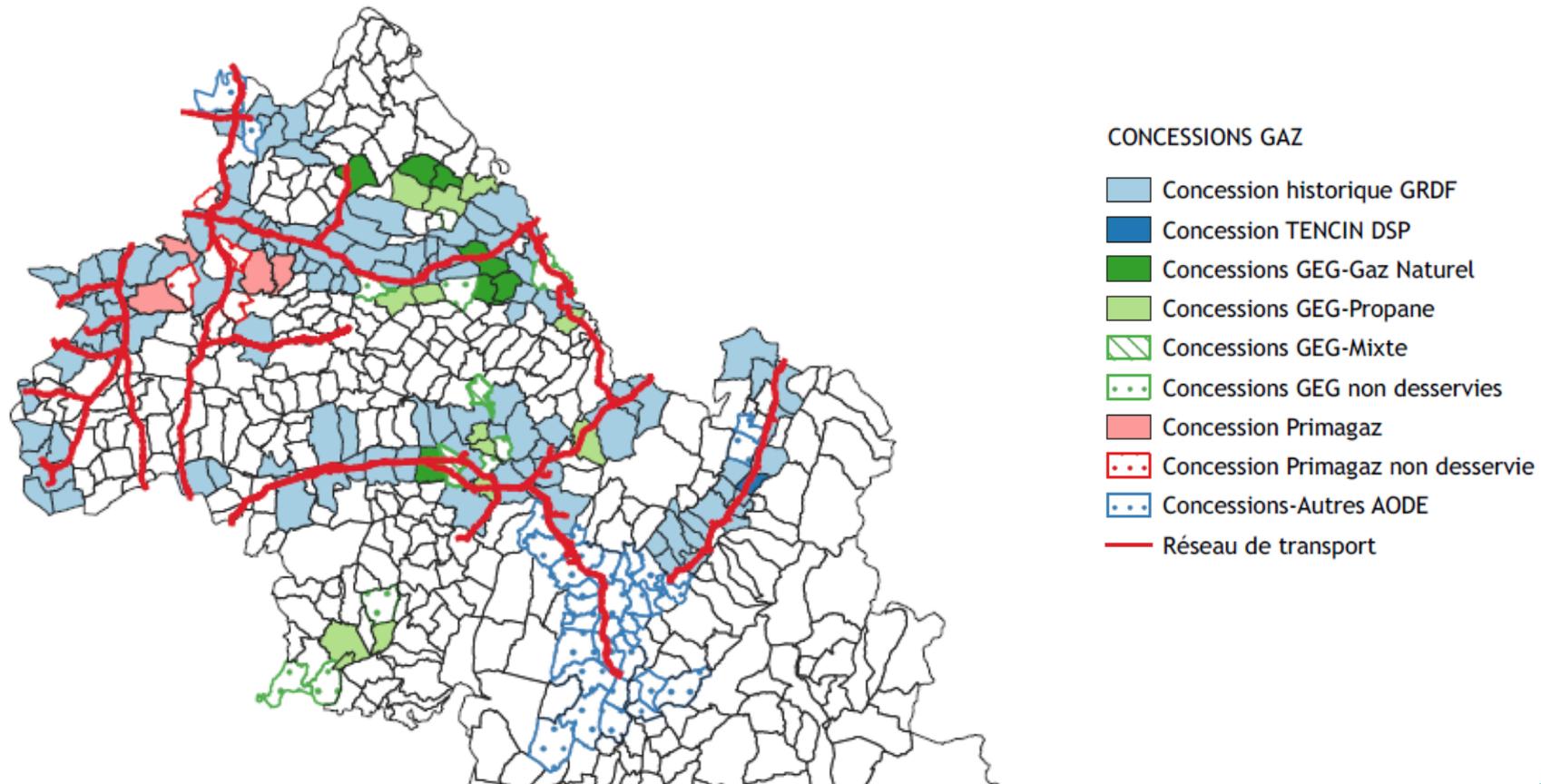
Le contrôle se déroule aussi tout au long de l'année grâce aux échanges des agents avec les concessionnaires sous forme de courriers, mails et réunions. Le contrôle continu permet de répondre aux sollicitations des communes et intercommunalités. Il consiste à veiller au respect du cahier des charges et à s'assurer de l'égalité de traitement des usagers. Les agents suivent les évolutions des tarifs d'acheminement en gaz naturel et de fourniture en propane.



Les concessions gaz en 2018

La distribution publique de gaz est organisée par TE38 sur 145 communes : 106 communes concédées à GRDF, 32 communes à Gaz Électricité de Grenoble et 8 communes à Primagaz.

Ce rapport présente le contrôle des concessions 2018 portant sur l'exercice 2017. Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre en 2017. La commune nouvelle des Abrets en Dauphiné présente une particularité. Elle conserve le périmètre de la concession GRDF sur l'ancienne commune des Abrets et celui de la concession GEG sur celle de Fitolieu. La partie de l'ancienne commune de la Bâtie-Divisin restant non desservie.





Les concessions gaz en 2018

TE38 a délégué, en 2002, la distribution publique de gaz à GRDF pour 105 communes dans le cadre de la loi de nationalisation du 8 avril 1946. Sur ce périmètre « historique », un tarif d'acheminement national péréqué est appliqué, défini par la Commission de Régulation de l'Énergie.

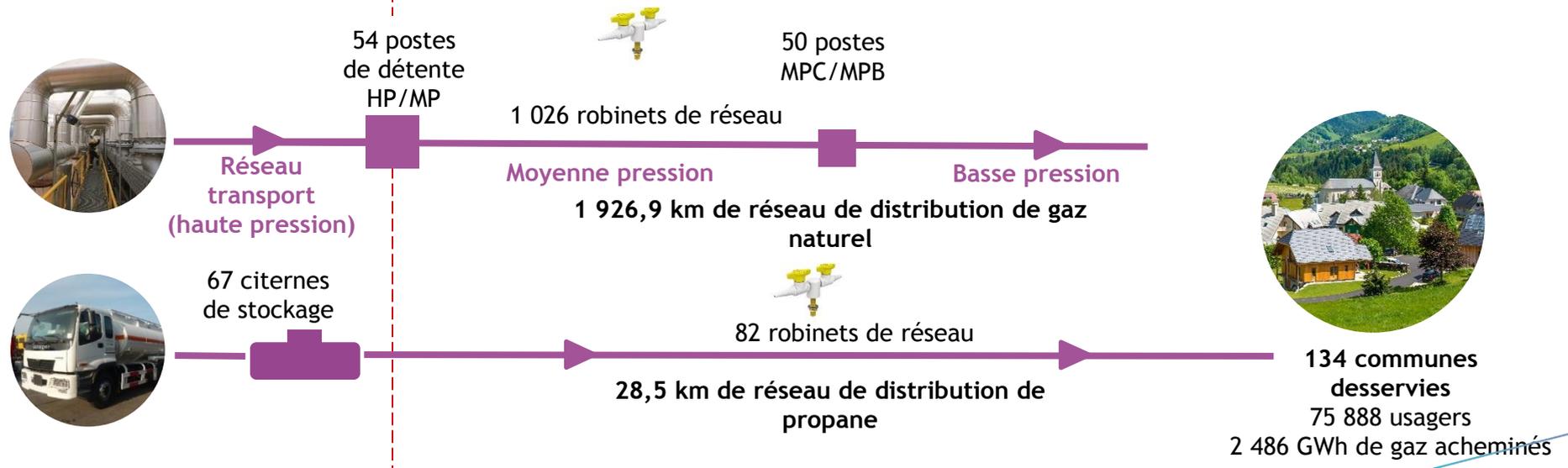
Dans le cadre de la loi du 29 janvier 1993, la délégation de service public de distribution de gaz a été étendue au-delà de ce périmètre « historique » de GRDF : en 2006, par la commune de Tencin à GRDF, et en 2007 pour 32 communes à Gaz Électricité de Grenoble (GEG) et pour 8 communes à Primagaz. Fin 2017, sur ce nouveau périmètre, 24 communes sont desservies en gaz combustibles par GEG : 13 en propane seul, 8 en gaz naturel et 3 en desserte mixte. 4 communes sont desservies en gaz propane par Primagaz.

En 2017, les concessions TE38 ont alimenté en gaz 75 888 points de livraison sur 134 communes. 2 486 Gwh de gaz ont été acheminés dont 97 % par GRDF.

Du transport à la livraison de gaz naturel et de propane chez l'utilisateur

STOCKAGE, TRANSPORT

Hors concession TE38





Les concessions gaz en 2018

LA PAROLE À DANIEL CHARBONNEL, 1^{er} Vice-président en charge des concessions, sur les spécificités des concessions gaz



“

TE38 a signé avec GRDF un contrat de concession en décembre 2002 fondé sur la loi du 8 avril 1946 pour le compte de 105 communes, auxquelles s'est ajoutée la commune de Tencin, sur les mêmes bases contractuelles. D'autres contrats avec GreenAlp (ex GEG) et Primagaz pour la distribution de gaz dit « combustible » et la fourniture de gaz propane selon une procédure de délégation de service public (DSP) ont été signés en 2006 et 2007 pour 40 communes supplémentaires.

Le contrôle du service public de gaz est très différent sur ces 2 types de concession. Pour les nouvelles concessions, le contrôle des tarifs ainsi que le développement du service public pour le raccordement de nouveaux usagers constituent des axes majeurs de contrôle. Pour la concession historique, les tarifs sont fixés par la CRE au niveau national selon les mécanismes de péréquation tarifaire. De plus, la politique d'investissement est définie de manière globale au niveau national selon un mécanisme de régulation incitant GRDF à investir suffisamment mais en maîtrisant ses coûts. Pour autant, il demeure nécessaire de vérifier concrètement la qualité de service public sur la concession historique lors du contrôle.

De plus, une autre spécificité des concessions gaz est que contrairement à l'électricité, la distribution de gaz n'est ni obligatoire, ni universelle, en conséquence le gaz n'est pas présent sur toutes les communes du département de l'Isère. En outre, du fait d'une obligation légale de rentabilité, TE38 ne peut contraindre les concessionnaires à raccorder des usagers en gaz dans des zones de faible consommation. De même qu'il ne peut contraindre les foyers des communes desservies à se raccorder au réseau de distribution public en particulier ceux utilisant du propane par des stockages et des ouvrages implantés sur le domaine privé.

Par ailleurs, la distribution publique de gaz est amenée à se développer dans le cadre de la politique de transition énergétique avec le développement du biogaz sur des communes plutôt agricoles et souvent non desservies en gaz. TE38 aura à jouer un rôle déterminant d'organisation de ce nouveau type de production et de distribution de biogaz sur son périmètre.

Rappelons enfin que pour toute commune adhérente à TE38, même non desservie en gaz, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz est déléguée au syndicat.



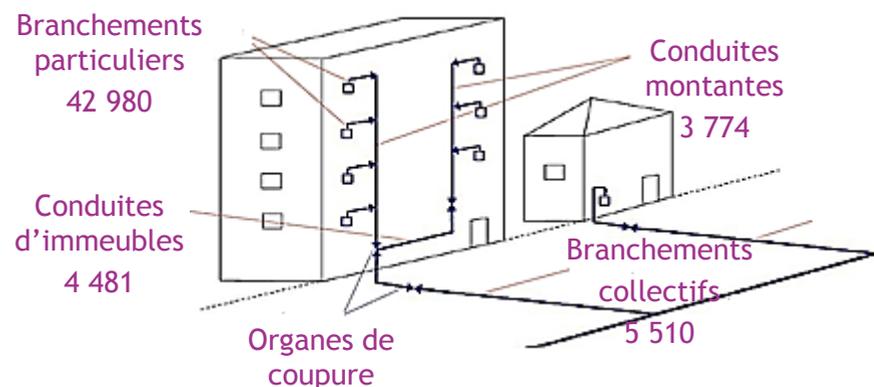
Les concessions GRDF • Indicateurs et analyse

L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

L'infrastructure de distribution compte 1 857,6 km de canalisations soit une augmentation de 20,9 km par rapport à 2016. Les réseaux sont constitués à 86,9 % de polyéthylène, 13 % d'acier, 0,1 % de cuivre. La part du réseau renouvelé est de 0,03 %. L'âge moyen du réseau continue sa progression passant de 17,9 ans en 2011 à 22,2 ans en 2017 avec de fortes disparités entre matériaux : 19,6 ans pour les réseaux en polyéthylène, 38,8 ans pour les réseaux en acier et 48,1 ans pour le cuivre. Même si l'ancienneté ne constitue pas le seul critère de décision de renouvellement, les canalisations en acier et en cuivre sont à surveiller.

Concernant les ouvrages de raccordement, l'inventaire technique est en amélioration. Le recensement des branchements collectifs appelé RIO 2 est terminé. L'écart pour les branchements collectifs est de 983 unités dont 898 bi-comptages à intégrer en 2018.

On dénombre 893 robinets de coupures utiles à l'exploitation - en diminution de 1,8% - positionnés sur le réseau. Ils permettent l'isolement des tronçons sujets à incident.



- 😊 Une densification des usagers le long des réseaux : 24,8 m/usager fin 2017 contre 25,4 m/usager fin 2016
- 😊 Un réseau relativement jeune de 22,2 ans en moyenne
- 😊 Une diminution des branchements improductifs de 9%

- 😞 L'absence de communication des classes de sensibilité des robinets et notamment ceux de classe 4 qui peuvent être utilisés exceptionnellement en cas d'incidents gaz et qui présentent une sensibilité différente
- 😞 Des écarts entre les bases techniques et comptables de 51,2 km pour les réseaux *en écart absolu cumulé des linéaires de chaque commune*
- 😞 L'absence d'inventaire technique des branchements individuels



Les concessions GRDF • Indicateurs et analyse

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

L'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 66 des 106 communes desservies en gaz et a concerné 513 km de réseaux. Elle a entraîné la détection de 15 fuites. Le taux de fuites est de 2,9 fuites détectées pour 100 km de réseau.

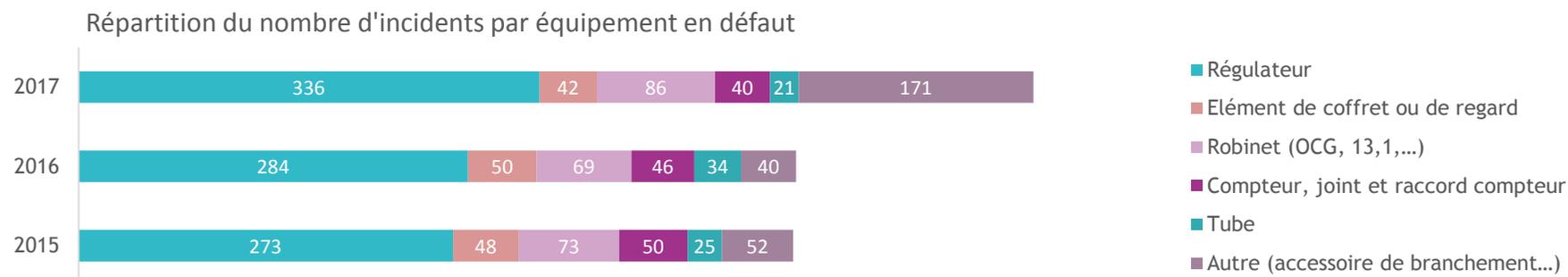


Les informations concernant la politique de maintenance et de surveillance des ouvrages se limitent aux nombres de visites programmées et réalisées. Or, TE38 devrait pouvoir disposer d'une lecture des activités de surveillance et de maintenance ouvrage par ouvrage réalisées et d'un prévisionnel en début d'exercice.



Les ouvrages concédés ont été affectés par 696 incidents. Le taux d'incidents est de 0,93 incidents pour 100 usagers, en augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. Parmi les causes des incidents constatés en 2017, 21% des incidents sont dus à des dommages causés par des activités humaines et 75% des incidents sont imputables au matériel. Ces constats incitent à poursuivre les actions de sensibilisation sur la sécurité des réseaux. Ils conduisent à interpellier GRDF sur la mise en place d'une politique de renouvellement des ouvrages en défaut.

Le graphique ci-dessous montre que 48 % des incidents concernent les régulateurs de pression qui équipent les branchements.



Suite aux incidents, la fourniture de gaz a été interrompue chez 1 965 usagers, chiffre en baisse de 23 %.



L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur 28% des linéaires, ce qui semble suffisant pour respecter la surveillance quadriennale imposée par la législation.



Les concessions GRDF • Indicateurs et analyse

LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

<u>177 280 k€</u> Valeur brute des biens concedés	<u>38 %</u> Part amortie
<u>2 367 €</u> Valeur brute par usager	<u>5 932 k€</u> Investissements

<u>313 880 €</u> Redevance R1	<u>39 575 €</u> RODP	<u>3 552 €</u> RODP CHANTIERS
----------------------------------	-------------------------	----------------------------------

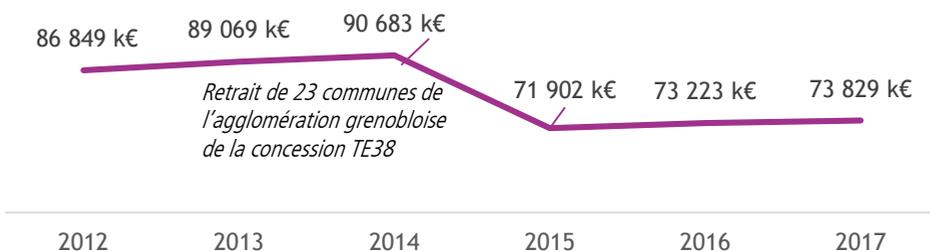
L'ensemble du patrimoine concédé à GRDF est immobilisé pour 177 280 k€ et constitué à 41% de remises gratuites. **Les biens non concédés** sont valorisés à hauteur de 19 911 k€. Ils correspondent à la quote-part des investissements non réalisés sur la concession ou qui servent à plusieurs concessions, comme par exemple les systèmes d'information. La qualification des biens non concédés en fin de concession n'est pas clairement définie (biens de retour, biens de reprise, biens propres) et leur devenir en fin de concession demeure à ce jour incertain.

Le montant des investissements a augmenté de 17% et les prévisions sont à la hausse pour déployer le compteur communicant Gazpar. Néanmoins, ces prévisions ne sont pas à la hauteur des enjeux de renouvellement et de modernisation des ouvrages dont beaucoup vont atteindre la limite de leur durée de vie théorique.

Depuis l'exercice 2015, GRDF transmet de nouvelles données économiques : un inventaire détaillé par famille d'ouvrage distinguant les biens de premier établissement et de renouvellement ainsi que les origines de financement des ouvrages. Or, **contractuellement, GRDF est tenu de fournir également à TE38 les données comptables**. Parmi ces données, figure la valeur de remplacement du patrimoine de la concession. Or, GRDF refuse désormais de communiquer cette valeur, considérant que le calcul de cette valeur théorique n'a pas de sens. Lorsque GRDF remplace un bien, la valeur réelle du bien remplacé est intégrée à la base d'Actifs régulés et donc au tarif.

En revanche, à la demande de TE38, GRDF transmet le compte « droit du concédant », droit de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession. Il s'établit à 73 829 k€ sur le périmètre historique et à -413 k€ sur le périmètre de la concession de Tencin.

Evolution du compte droit du concédant périmètre historique



Evolution du compte droit du concédant périmètre de Tencin

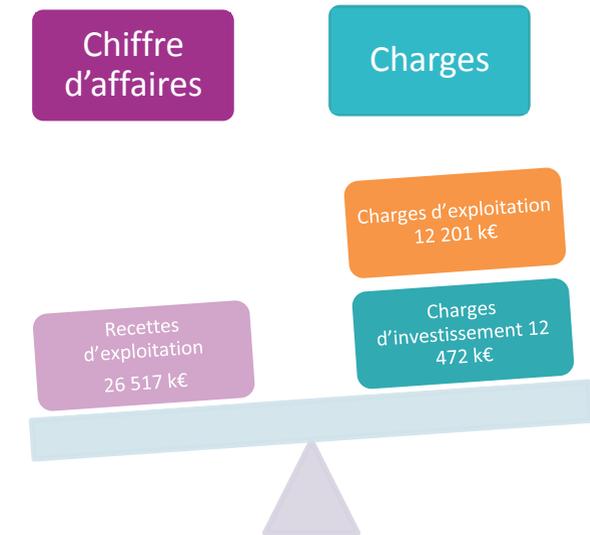




Les concessions GRDF • Indicateurs et analyse

Le compte d'exploitation sur la concession historique est constitué de :

- **Recettes d'exploitation** composées de recettes liées aux prestations complémentaires (1 980 k€ soit 7,5%) et de recettes liées à l'acheminement du gaz naturel (24 536 k€ soit 92,5%). Ces recettes sont calculées directement à la maille de la concession. Elles sont vérifiables par le contrôle et cohérentes avec l'activité du concessionnaire.
- **Charges d'exploitation** comprenant la main d'œuvre (44 %), les achats de matériel (7 %), la sous-traitance (3%), la contribution des fonctions centrales mutualisées (6%), les redevances (3%), les impôts et taxes (2%) et les autres charges d'exploitation (35%). Ces charges sont mutualisées sur la concession à partir de clés de répartition. Elles ne sont pas vérifiables par le contrôle et décorréées de l'activité réelle de GRDF sur la concession.
- **Charges d'investissement** calculées à partir de la somme du remboursement économique des investissements réévalué et du coût de financement de l'année. Ce mode de calcul ne respecte pas le Plan Comptable Général : le coût de financement (soit les charges financières) n'a pas à figurer dans un compte d'exploitation. De plus, le remboursement économique des investissements intègre le coût de l'inflation et ne traduit pas la dépréciation des biens.



Sur l'exercice 2017, le **résultat du compte d'exploitation sur la concession historique est positif** (+ 1 844 k€). La concession est bénéficiaire. Il est décomposé par GRDF en :

- Un impact climatique (4,7 k€): les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat plus chaud que le climat moyen.
- Une contribution à la péréquation tarifaire négative (-139,4 k€): La concession a bénéficié du système de solidarité nationale.
- Une part locale de la performance nationale de GRDF (1 979 k€).

Le **résultat du compte d'exploitation de la DSP de Tencin est négatif** (-46,4 k€). Il est constitué de 70,6 k€ de recettes d'exploitation, de 52,5 k€ de charges d'exploitation et de 64,5 k€ de charges d'investissements.

En résumé, les éléments du compte d'exploitation transmis relèvent davantage d'un compte de régulation que d'un compte d'exploitation au sens comptable du terme. Notons que la même méthode de constitution de ce compte a été appliquée à la concession de Tencin.



Les concessions GRDF • Indicateurs et analyse

LE SERVICE AUX USAGERS

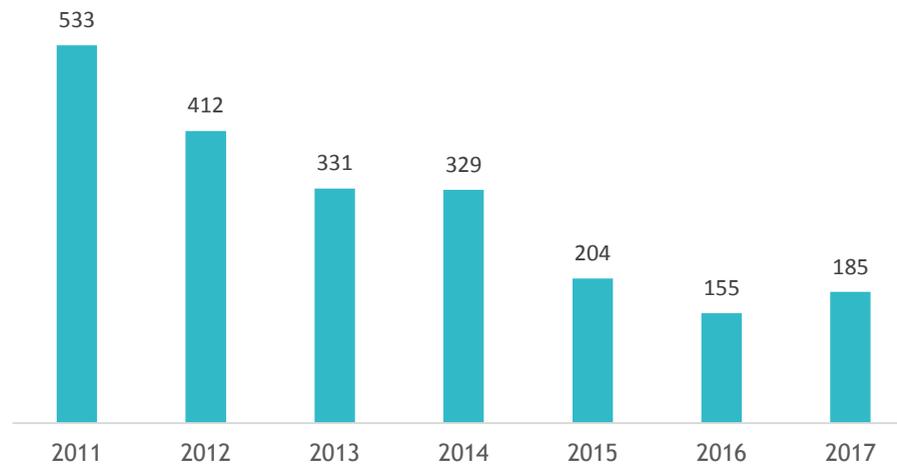
Les quantités de gaz acheminées pour couvrir les besoins de 74 883 usagers s'établissent à 2 421 GWh. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'usagers est en hausse de 3,7 % tandis que le volume de gaz distribué affiche une légère baisse de 1 % liée en partie à des températures plus clémentes.



Le taux de branchements inopérants est en baisse et s'établit à 18,2 %.

Après une diminution du volume des réclamations depuis 2011, le nombre de réclamations augmente cette année. Sur les 185 réclamations reçues en 2017, la majeure partie des réclamations concerne les données de comptage (39%) et la réalisation des prestations (44%). Le taux de réponse sous 30 jours s'élève à 98,4%.

Evolution du nombre de réclamations annuelles





Les concessions GRDF • Axes du contrôle 2018

ANALYSE DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Le concessionnaire a présenté une synthèse des comptes rendus annuels d'activité au bureau syndical le 2 juillet 2018. Puis, l'analyse des CRACs a été transmise au concessionnaire le 17 septembre et a fait l'objet d'une réponse détaillée le 30 octobre 2018. Enfin, le Comité syndical a pris une délibération le 11 décembre 2018 pour acter les améliorations, réserves et attentes constatées de la manière suivante :



- ❖ Progression du nombre de clients et du nombre de compteurs actifs
- ❖ Volume des réclamations orienté à la baisse depuis 2011
- ❖ Diminution de 34% des interventions pour impayés
- ❖ Informations supplémentaires sur les dépenses de maintenance et leurs typologies
- ❖ Document plus lisible



- ❖ Peu d'indicateurs sur la qualité des services : délais de mise en service et hors service, du nombre de clients coupés suite à impayés
- ❖ Lacunes sur la restitution des activités de maintenance (absence du plan annuel de maintenance)
- ❖ Des réserves quant à la restitution des activités réelles de la concession au niveau des charges d'exploitation du compte d'exploitation



Les concessions GRDF • Axes du contrôle 2018

MISSION DE CONTRÔLE 2018

Sur la forme, la mission d'audit s'est déroulée le 4 octobre 2018 dans les locaux du concessionnaire. TE38 était assisté du prestataire NALDEO.

Au préalable, une demande d'informations a été adressée au concessionnaire le 14 mai et les données de contrôle ont été transmises le 6 juillet 2018. Ensuite, un questionnaire préalable à l'audit a été remis à GRDF le 31 août et une partie des réponses fournie avant l'audit. Si cette pratique a l'avantage d'une préparation plus approfondie des questions, elle présente le risque de limiter la transparence et la spontanéité des échanges avec les interlocuteurs ainsi que les recherches en séance sur les questions non demandées en amont.

Enfin, un compte-rendu d'audit actant par écrit les réponses apportées a été communiqué au concessionnaire le 18 octobre.

Sur le fond, il convient de souligner que les éléments transmis ont permis de travailler sur une base d'informations globalement significatives. De plus, l'audit a été l'occasion d'analyser en séance des dossiers de travaux, notamment des conditions de rentabilité permettant l'extension du réseau et de réclamations. Ce travail a permis de vérifier sur des cas concrets les procédures mises en place par GRDF.

Néanmoins, la mission de contrôle a détecté des points de vigilance concernant la communication des données relatives aux robinets et les classes de sensibilité des ouvrages, aux activités de surveillance et de maintenance, au prévisionnel des opérations de maintenance ainsi qu'aux notes de calcul permettant d'établir les charges d'exploitation, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels et l'insuffisance des investissements de renouvellement des ouvrages à venir sur la concession.

Enfin, GRDF a transmis au titre du contrôle le niveau d'informations comptables de sa concession et notamment le compte « droits du concédant » et ses sous comptes constitutifs permettant d'envisager sereinement les discussions à venir sur le nouveau contrat.



Les concessions GRDF • Axes du contrôle 2018

ACTIONS MENÉES AU SEIN DE TEARA

TE38 est membre de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes, au sein duquel sont définies des actions de contrôle coordonnées. En 2018, les membres de TEARA ont décidé de poursuivre leurs actions sur l'inventaire des branchements collectifs et les actes et dépenses de maintenance.

Concernant le projet RIO2, des ateliers de travail ont eu lieu le 5 avril et 17 mai 2018 pour discuter de plusieurs scénarios de correction de l'inventaire comptable suites aux corrections effectuées sur les branchements collectifs dans l'inventaire technique. Les participants de TEARA ont ainsi recommandé de privilégier le scénario conduisant à la meilleure description possible des inventaires. TEARA a invité GRDF à se rapprocher de la FNCCR pour obtenir une recommandation pouvant s'appliquer sur l'ensemble des concessions au niveau national.

Concernant l'insatisfaction quant aux données relatives aux actes et dépenses de maintenance, un atelier de travail a été organisé par GRDF le 16 janvier 2018 en présence de deux représentants de TEARA : Pierre Abadie, Président du SIGERLY et Agnès Hennet, responsable Service gestion du patrimoine au SIGERLY. Suite à cet atelier, GRDF a transmis à TE38 un fichier dépenses de maintenance selon le type de maintenance (préventive, corrective, immédiate) et selon le type d'ouvrage (réseau, branchement) répondant en partie à la demande de TEARA de restituer plus finement les actes de maintenance et les dépenses associées par typologie d'ouvrages.

ACTIONS MENÉES AU SEIN DE TE38

TE38 poursuit l'activité de contrôle lors des réunions d'échanges avec GRDF. 5 réunions ont eu lieu en 2018 et ont permis de prolonger les discussions sur la maintenance et d'aborder également les conséquences du démixage avec Enedis des activités électricité et gaz. Une réunion a été entièrement consacrée à ces 2 sujets en janvier 2019. GRDF a présenté la nouvelle organisation mise en place suite au démixage des activités ainsi que le programme de maintenance 2019.



Les concessions GRDF • Perspectives

TE38 a identifié des points d'attention sur les prochains exercices portant sur :

- **Le déploiement du compteur GAZPAR** : Comme pour le déploiement du compteur LINKY, TE38 souhaite suivre le déploiement de Gazpar à l'aide d'indicateurs afin de répondre de manière réactive aux sollicitations des communes adhérentes et de pouvoir informer régulièrement le bureau syndical.
- **L'analyse du compte d'exploitation** : Depuis 2015, GRDF a modifié les éléments du compte d'exploitation et TE38 constate des évolutions inexpliquées, notamment sur les charges d'exploitation. TE38 a décidé de mener en 2019 une analyse critique des comptes d'exploitation des exercices allant de 2015 à 2018 sur la concession historique et celle de TENCIN.
- **La mise en cohérence des états des inventaires** : TE38 réalisera lors de la prochaine mission une analyse de la cohérence des données techniques, comptables et cartographiques sur environ 20 affaires.

Par ailleurs, TE38 s'attachera à disposer d'un niveau d'informations comptables a minima similaire à celui du précédent exercice.

Enfin, au-delà du strict rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et de l'exercice du pouvoir concédant qui en découle, le syndicat souhaite poursuivre sa collaboration avec GRDF d'une part pour améliorer la sécurité des réseaux et d'autre part permettre le raccordement d'unités de production biométhane. GRDF s'est engagé à communiquer à TE38 le plus en amont possible les nouveaux projets tout en préservant leur confidentialité. TE38 doit pouvoir anticiper la rédaction et signature de convention ainsi que la consultation des communes concernées et des autres partenaires des projets. Par ailleurs, des réflexions sont à mener pour intégrer les nouvelles réglementations et inscrire de manière judicieuse la création de ces réseaux dans les comptes de concession.



Les concessions GRDF • Perspectives

LA PAROLE A LUC SATRE, Vice-président délégué à la transition énergétique, sur la place du gaz dans la transition énergétique :



“

De nombreux projets d'unités de production de biométhane sont actuellement en cours en Isère. Les projets de biogaz vont dans le bon sens en permettant de combiner à la fois développement économique et transition énergétique. La production de biogaz peut en effet apporter un complément de revenu à nos agriculteurs tout en préservant leur activité agricole sur nos territoires et même leur permettre de produire de manière plus propre en épandant sur les cultures un digestat appauvri en nitrates.

TE38 se félicite de ce dynamisme auquel contribue fortement GRDF, qui a bien compris la nécessité d'accroître la production de biogaz afin que le gaz conserve sa place d'énergie propre dans le choix d'énergie qui s'offre aux consommateurs. Mais l'injection de biogaz nécessite une modernisation du réseau et des investissements importants. De plus de nouvelles solutions techniques sont à inventer notamment pour mieux stocker le gaz produit en été et consommé en hiver. GRDF s'y attèle et vient d'inaugurer un laboratoire de recherche et développement à Lyon fin 2018.

Quant au rôle de TE38 il est également primordial. TE38, assurant la compétence d'autorité organisatrice sur quasiment l'ensemble des communes du département, peut mener des réflexions globales à l'échelle de sa concession. L'ambition de TE38 est à terme de faire mieux correspondre production de biogaz et consommation et ainsi de permettre à de nouveaux usagers d'être raccordés au gaz.

Reste à espérer que les évolutions législatives à venir en particulier les dispositions financières iront dans le sens d'une politique volontariste de développement du biogaz bénéficiant à l'ensemble des usagers.



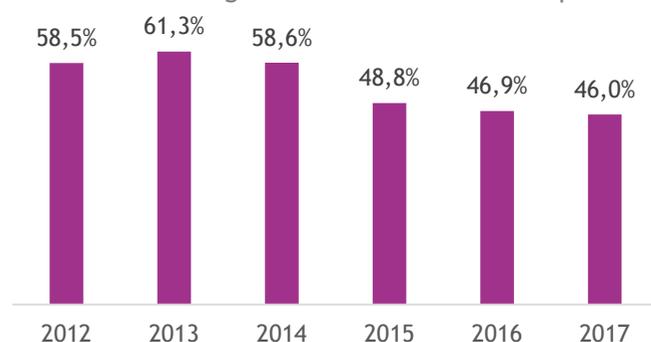
Les concessions GEG • Indicateurs et analyse

L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

L'infrastructure de distribution compte 91,4 km de canalisations dont 22,1 km de canalisations en propane et 69,3 km de canalisations en gaz naturel. L'alimentation en gaz propane se fait à partir de 51 citernes de stockage et est susceptible d'être interrompue par 197 robinets de réseaux. Les réseaux sont constitués à 99,2 % de polyéthylène et 0,8% en acier. En 2017 GEG a posé 1 207 m de canalisations.

Le taux de raccords improductifs reste à un taux élevé de 46 %.

Évolution du taux global de raccords improductifs



Un réseau jeune de 6,3 ans



Une densification du réseau : 105,1 m/usager en 2017 (117,7 m/usager en 2016)



Des investissements en hausse de 13% au global (+71% sur le gaz naturel mais -83% sur le propane)



Des erreurs dans la production des données. Nécessité de fiabiliser les données transmises pour le contrôle

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU



Le nombre d'incidents est en augmentation : 14 incidents en 2017 contre 4 en 2016. Le taux d'incidents pour 100 usagers est de nouveau élevé en 2017. La survenue de ces incidents a entraîné la coupure de gaz chez 2 usagers. La majorité des incidents a eu lieu sur le réseau de gaz naturel.

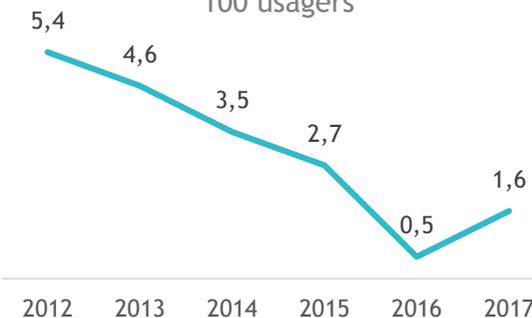


La collecte et la restitution des données relatives aux incidents est insuffisantes. Pour 43% des incidents, le siège n'est pas défini.



L'activité de surveillance des réseaux a concerné 49 km de canalisations soit 54% du linéaire de TE38. Aucune fuite n'a été détectée.

Évolution du taux d'incidents pour 100 usagers





Les concessions GEG • Indicateurs et analyse

LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

L'ensemble du patrimoine concédé à GEG est immobilisé pour 13 533 k€. La valeur brute par usager est de 15,7 k€.

13 533 K€ Valeur brute	13,9 % Part amortie	251 K€ Investissements
24 202 € Redevance R1	3 860 € Redevance RODP	270 € Redevance RODP chantiers

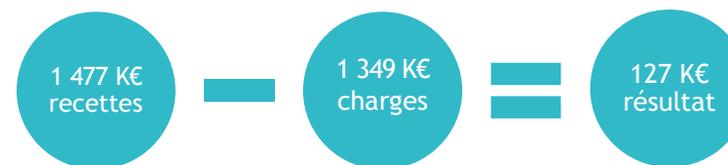
Les données comptables transmises sont insuffisantes. TE38 souhaiterait disposer de fichiers financiers avec plus de données natives et représentatives de la concession. De plus, les données transmises ne mentionnent pas les remises gratuites et comportent des erreurs sur les origines de financement.

LA LIVRAISON DE GAZ

En 2017, 870 usagers ont été desservis en gaz. Les recettes d'acheminement ont augmenté de 6 % et s'élèvent à 1 237 k€. Les quantités de gaz acheminées atteignent 63 744 MWh. Elles sont en diminution globale de 6,7 % par rapport à 2017. 87 % du gaz acheminé est constitué de gaz naturel.

Notons qu'une seule réclamation (à Morestel) a été enregistrée en 2017 contre 15 réclamations en 2016.

Le résultat net est positif à l'échelle de la concession. Mais il est en baisse de 13% passant de 146 k€ en 2016 à 127 k€ en 2017.



TE38 n'a pas pu procéder à l'analyse des variations des charges et des produits des comptes d'exploitation. Il est demandé à GEG de fournir les fichiers sources sur les prochains exercices.



Les concessions GEG • Axes du contrôle

ANALYSE DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Le concessionnaire a présenté une synthèse des comptes rendus annuels d'activité au bureau syndical le 2 juillet 2018. L'analyse des CRACs 2017 transmise à GEG le 17 septembre n'a pas fait l'objet de réponse officielle. La délibération du Comité syndical du 11 décembre 2018 a acté les améliorations, réserves et attentes constatées sur l'exercice 2017 de la manière suivante :



- ❖ Création du service public sur la commune de Saint-Vérand
- ❖ Absence de fuite sur les réseaux
- ❖ Investissements soutenus : 258 k€ en 2017 pour 1 207 m de réseau
- ❖ Méthode de stabilisation des données de l'activité de distribution sur les volumes acheminés et recettes associées



- ❖ Absence de desserte sur 8 des 32 communes concédées
- ❖ Baisse de la consommation de -6,7% de la consommation de gaz combustible en 2017 qui varie selon le type de gaz (-24% pour le gaz naturel, +6% pour le gaz propane)
- ❖ Manque de rigueur dans la production des données
- ❖ Amélioration attendue sur la forme et le fond des CRACS pour les rendre plus communicants et plus fournis



Les concessions GEG • Axes du contrôle

MISSION DE CONTRÔLE 2018

Sur la forme, la mission d'audit s'est déroulée le 20 septembre 2018 en présence du prestataire NALDEO dans les locaux du concessionnaire. Elle a été précédée d'une demande d'informations propres à ce nouveau prestataire dont le changement de formalisme a nécessité un travail de formatage des données. Les données de contrôle ont été transmises les 16 et 24 août 2018. Une liste de questions a été envoyée le 3 septembre pour permettre des recherches en amont de l'audit. Après l'audit, un compte-rendu actant par écrit les réponses apportées a été communiqué au concessionnaire le 28 septembre.

Sur le fond, des points positifs ont été constatés lors du contrôle 2017 : données détaillées et exhaustives pour la partie technique, densification du réseau, investissement en hausse, raccordement de la commune de Saint Vérand.

Néanmoins, la mission de contrôle a détecté des points d'amélioration et de vigilance. Ils concernent la transmission des données financières et comptable, ainsi que celles relatives à la maintenance et la surveillance des réseaux. Concernant les données comptables et financières, TE38 souhaite disposer de données plus natives, des clés utilisées et des assiettes de calcul de chacun des postes de charge notamment. Sur le plan financier, il est également constaté l'absence de remises gratuites et le ralentissement des investissements sur le propane qui seront à surveiller. De plus, comme l'an dernier, TE38 constate l'absence de formalisme du suivi des incidents et du suivi de la relation avec les usagers.

AUTRE ACTION MENÉE PAR TE38

Parallèlement aux négociations sur les avenants tarifaires, un travail a été entrepris au printemps 2018 avec l'aide du prestataire AEC pour convenir d'un modèle de compte d'exploitation regroupant l'ensemble des produits et des charges par commune. L'objectif est de parvenir à l'obtention de données pérennes pour le suivi des concessions. Ce travail a abouti à la rédaction d'une notice explicative sur les éléments des comptes d'exploitation et les modes d'affectation des recettes et des charges dans les avenants tarifaires signés. Son application devrait être mise en place sur le prochain exercice.



Les concessions GEG • Perspectives

Le contrôle de l'exercice 2017 a permis de faire ressortir des points positifs et des points d'amélioration.

TE38 demande à GEG la prise en compte de ses observations et attend des améliorations sur les prochains exercices. Plus particulièrement, TE38 attend de GEG une « industrialisation » de la production des données de contrôle afin d'avoir accès à des données complètes, fiables et stables dans la durée.

De plus, après la construction du réseau de premier établissement, les travaux réalisés pour raccorder de nouveaux clients sont désormais considérés comme des extensions. Leur réalisation dépend donc du seuil de rentabilité qui a été abaissé lors de la signature du dernier avenant tarifaire. C'est pourquoi TE38 a décidé de vérifier que les conditions de développement du réseau sont bien conformes au contrat en analysant un échantillon de travaux. Une mission spécifique sera menée en 2019 sur l'analyse des conditions technico-économiques des extensions du réseau concédé.

Par ailleurs, TE38 souhaite poursuivre sa collaboration avec GEG pour améliorer la sécurité des réseaux avec les ateliers de la sécurité ainsi que les exercices d'urgence gaz. Enfin, TE38 souhaite partager plus en amont avec son concessionnaire les possibilités de raccordement d'unités de biométhane sur ses concessions.

LA PAROLE À DANIEL CHARBONNEL, 1^{er} Vice-président en charge des concessions, sur les attentes de TE38 vis-à-vis des concessions GEG



Malgré des débuts prometteurs et de forts investissements réalisés par GEG pour construire un réseau de service public sur 24 communes, les usagers des concessions GEG ne sont pas au rendez-vous et 8 communes restent à ce jour non desservies. Certes, le contexte difficile du placement du gaz explique en partie cette situation.

Aussi, après 2 années de négociation, TE38 a consenti à accorder une hausse des tarifs sur les concessions tout en limitant pour les usagers son montant et son impact en lissant cette hausse sur une période de 3 ans. De plus, TE38 a exigé des contreparties et demandé à GEG la poursuite du développement du réseau en abaissant les conditions de rentabilité des extensions, ainsi qu'un meilleur accompagnement des projets biométhane.

TE38 attend maintenant de son concessionnaire un véritable engagement dans ces deux directions. Les prochains contrôles y veilleront.



La concession Primagaz • Indicateurs et analyse

L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

L'infrastructure de distribution compte 6 048 m de canalisations constituées en polyéthylène soit un accroissement de 855 m par rapport à 2016. L'alimentation en gaz propane se fait à partir de 16 citernes de stockage et est susceptible d'être interrompue par 18 robinets de réseaux.



Un réseau jeune de 6,1 ans



Une densification de réseau par usager : 44,8 m en 2017 contre 46,4 m en 2016



Un taux de branchements improductifs en baisse : 36% en 2017 contre 47,2% en 2016



4 communes non desservies



Aucun usager raccordé aux 317 m de canalisations posées à Grenay



Une baisse des investissements de 97% entre 2016 et 2017, passant de 70,9 k€ en 2016 à 1,7 k€ en 2017

Les méthodes de calcul mises en place par Primagaz pour déterminer la rentabilité et les critères conduisant à la réalisation des extensions du réseau posent question.

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU



Le nombre d'incidents est en augmentation : 5 en 2017 contre 1 en 2016 mais ces incidents n'ont pas entraîné de coupure de gaz chez les usagers. Le taux d'incidents par usager est élevé et s'établit à 3,7 incidents pour 100 usagers. Les incidents 2017 concernent en majorité l'usure des joints sur compteur et touchent plus la commune de Septème.

L'activité de surveillance a été menée sur 94 % du linéaire et a conduit à la détection de deux fuites.



La concession Primagaz • Indicateurs et analyse

LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Le patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de 524 k€. Le taux d'amortissement des ouvrages n'est plus donné en 2017.

524 K€ Valeur brute	3,8 K€ Valeur brute par usager	1,7 K€ Investissements
5 444 € Redevance R1	515 € Redevance RODP	12 € Redevance RODP chantiers

Le résultat du compte d'exploitation s'améliore en 2017. Le résultat net est positif à 3,3 k€ cette année.



L'inventaire comptable présente de nombreux manquements : Il est constaté l'absence de dénombrement précis des ouvrages, l'absence de production interne immobilisée et l'absence de remise gratuite sur les chantiers réalisés en tranchée remise ou réfection de voirie. La distinction entre biens de reprise, biens de retour et biens propres ne respecte pas le contrat de concession.



Par ailleurs, Primagaz a modifié sa méthode comptable en 2017 : il n'y a plus d'amortissement technique sur la durée de vie des ouvrages et donc de dépréciation des biens dans la comptabilité : la valeur brute des ouvrages est égale à la valeur nette des ouvrages. Ce changement de méthode entraîne un montant surévalué du ticket de sortie de 364 341 € établi par Primagaz en 2017. Il est à comparer avec la valeur de 267 463 € calculé selon la méthode comptable du guide Lefebvre.

LA LIVRAISON DE GAZ

En 2017, le nombre d'usagers est égal à 135 soit en hausse de 23% par rapport à l'exercice précédent. Le volume de gaz distribué affiche une hausse de 52 % et s'élève à 1 467 MWh. Parallèlement, les recettes de vente du gaz propane ont également augmenté et s'établissent à 764 k€.

4 réclamations ont été enregistrées en 2017 dont 3 portent sur des questions de facturation. Celle-ci peut s'expliquer par la hausse du tarif de la fourniture de gaz propane de 0,0758 € HT/kWh en août 2017 à 0,0902 € HT/kWh en août 2018.



La concession Primagaz • Axes du contrôle

ANALYSE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Le concessionnaire a présenté une synthèse du compte rendu d'activité au bureau syndical le 2 juillet 2018. L'analyse du CRAC 2017 transmise à Primagaz le 17 septembre 2018 n'a pas fait l'objet de réponse officielle. La délibération du comité syndical du 11 décembre 2018 a acté les améliorations et mis en demeure Primagaz de corriger les irrégularités de gestion de la concession de la manière suivante :



- ❖ Amélioration de la communication des informations
- ❖ Progression du nombre d'utilisateurs de la concession et de la consommation de gaz



- ❖ Absence de desserte sur 4 communes et d'utilisateur sur la commune de Grenay
- ❖ Manquements dans la description et la valorisation des ouvrages constitutifs du patrimoine concédé
- ❖ Incohérences entre le régime juridique du bien décrit dans le contrat et dans les bases comptables
- ❖ Modifications comptables unilatérales aggravant la dette du concédant en cas de fin anticipée du contrat



La concession Primagaz • Axes du contrôle

MISSION DE CONTRÔLE 2017

La mission de contrôle a été réalisée à partir d'une production d'informations répondant de manière assez exhaustive et détaillée à la demande de TE38. L'audit s'est déroulé dans les locaux de TE38 le 16 octobre 2018 en présence d'un responsable administratif, M. Govignon. Le directeur marché est intervenu par visio-conférence.

Les échanges ont permis d'aborder dans le respect de nos interlocuteurs les nombreuses insatisfactions de TE38 vis-à-vis de la gestion du service public concédé à Primagaz. Il a été essentiellement question des irrégularités comptables ainsi que de l'insuffisance du réseau de service public concédé à Primagaz.

ACTION MENÉE PAR TE38

Plusieurs courriers de mise en demeure ont été adressés à Primagaz afin qu'il corrige les manquements constatés sur la concession.

Le 17 septembre 2018 : un courrier de mise en demeure pour communiquer au concessionnaire l'analyse du CRAC et lui faire part des inquiétudes de TE38 quant à la gestion du service public concédé sur 8 communes et de son devenir suite au départ de notre interlocuteur concession. Primagaz n'a pas répondu à notre courrier et n'a pas pris contact avec TE38 pour venir rencontrer le Vice-Président de la concession, malgré sa demande.

Le 1^{er} octobre 2018 : un deuxième courrier de mise en demeure pour communiquer au concessionnaire les résultats de la mission précédente mettant en évidence un certain nombre d'anomalies d'enregistrements comptables et demander de procéder aux corrections d'enregistrement de l'inventaire comptable.

Enfin un troisième courrier de mise en demeure a été adressé à Primagaz pour lui communiquer la délibération prise par le Comité syndical sur le CRAC 2017, lui enjoindre de communiquer les corrections opérées avant le 30 juin 2019 et lui demander de prendre contact avec TE38 pour convenir d'un rendez-vous.



La concession Primagaz • Perspectives

Le contrôle de l'exercice 2017 a mis en évidence de manière détaillée les irrégularités comptables dans la gestion de la concession. Le syndicat attend de Primagaz qu'il procède aux corrections de tout l'inventaire comptable sur le prochain exercice.

De plus, au vu de la forte baisse des investissements réalisés en 2017, TE38 a décidé de mener une mission spécifique sur les conditions de réalisations des extensions du réseau concédé. Un contrôle des conditions de rentabilité devrait être réalisé et permettre de préciser la méthode de calcul mis en place par Primagaz.

Enfin, TE38 va continuer à suivre l'évolution des tarifs pratiqués sur la concession.

LA PAROLE À DANIEL CHARBONNEL, 1^{er} Vice-président en charge des concessions, sur les attentes de TE38 vis-à-vis de la concession Primagaz



Cela fait déjà plusieurs années que TE38 rappelle à Primagaz ses engagements contractuels visant à la construction d'un réseau public de gaz sur 8 communes et à son suivi patrimonial.

Avec notre ancien interlocuteur concession, nous avons entamé des discussions visant à adapter le contrat de concession aux contraintes rencontrées par Primagaz pour développer le réseau. Or, depuis son départ en juin 2018, il n'a pas été possible d'échanger avec Primagaz, hormis lors de la matinée d'audit. Aucune réponse de Primagaz aux courriers. Aucune possibilité de rencontre.

Pourtant les échanges sont un préalable à l'amélioration de la situation.

J'attends de Primagaz une chose toute simple : qu'il vienne nous rencontrer afin de nous présenter ses projets sur la concession.



Service Concessions

Vice-président chargé des concessions

Daniel CHARBONNEL

Responsable du service

Bruno VIORNERY

bviornery@sedi.fr

Contrôle des concessions

Katell ATHANE

kathane@sedi.fr

Tarifs sociaux, TCCFE, redevance R2

Marlène GHILARDI

mghilardi@sedi.fr



www.te38.fr

27, rue Pierre Sépard
38000 Grenoble

Tél. : 04 76 03 19 20

Fax : 04 76 03 38 40

syndicatenergies@sedi.fr